

L'an deux mil vingt, le vingt-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Périgny, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Guy DENIER, Maire.

Étaient présents,

M. Guy DENIER, M. Philippe MORISSET, Mme Nicole THOREAU, M. Michel FOUCAUD, Mme Christine BERGER, Mme Corinne BENETREAU, M. Patrick CHERIN, Mme Myriam CONDAMIN, M. Patrick ORGERON, Mme Catherine LE METAYER, M. Philippe BOISSEAU, M. Paulin DEROIR, M. Francis ALLARD, Mme Béatrice MUSET, Mme Maryse MANESSE, M. Vincent TALLE, M. Hubert CALVEZ, M. Jacques PIERARD, M. Jean-Jacques SAGOT, M. Daniel VINCE, M. Patrick PALEM.

Étaient absents,

Mme Laurence FRETARD (pouvoir à M. Vincent TALLE), Mme Astrid PERCHÉ, Mme Annie PHELUT, M. Dimitri JOUFFREAU, Mme Catherine MONANGE, Mme Françoise BOURDEL (pouvoir à M. Jacques PIERARD), Mme Gaëlle ALISE (pouvoir à M. Jean-Jacques SAGOT), M. Benoît DUPERRAY.

Monsieur Vincent TALLE a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation	20/02/2020
Membres en exercice	29
Membres présents	21
Procurations	3

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 16 janvier 2020.**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 janvier 2020 a été adopté à l'unanimité.



### **DEL-2020\_10 : Modification du nombre des adjoints**

Suite à la démission de Monsieur Patrick ORGERON du poste de 5<sup>ème</sup> adjoint, le Conseil Municipal décide de supprimer le poste de 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire et fixe le nombre d'adjoint au Maire à 7 postes.

**Vote : 23 votes pour et 1 élu n'a pas pris part au vote.**



### **DEL-2020\_11 : Compte de gestion 2019 – budget principal**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 du budget principal par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**



### **DEL-2020\_12 : Compte de gestion 2019–M4 Production Énergie photovoltaïque**

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 du budget annexe M4 – production d'énergie photovoltaïque par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**



### **DEL-2020\_13 : Élection du président de séance**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Paulin DEROIR en qualité de Président de séance, pour le vote de la délibération relative à l'approbation des comptes administratifs 2019 de la ville de Périgny et du budget annexe M4 Production Énergie photovoltaïque.

**Vote : à l'unanimité.**



### **DEL-2020\_14 : Compte administratif 2019 – budget principal**

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 dont les balances sont résumées ci-dessous :

• **en fonctionnement**

	<b>MANDATS ET TITRES EMIS</b>	<b>RESULTAT REPORTE N-1</b>	<b>CUMUL SECTION</b>
Dépenses	7 632 106,41 €		7 632 106,41 €
Recettes	8 877 033,38 €	143 708,63 €	9 020 742,01 €
		Résultat de fonctionnement	<b>1 388 635,60 €</b>

• **en investissement**

	<b>MANDATS ET TITRES EMIS</b>	<b>SOLDE D'EXECUTION N-1</b>	<b>CUMUL</b>	<b>RESTES A REALISER</b>
Dépenses	4 166 897,27 €		4 166 897,27 €	1 078 652,77 €
Recettes	3 224 404,18 €	1 066 121,16 €	4 290 525,34 €	50 639,60 €
		Besoin de financement		<b>904 385,10 €</b>

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**

## DEL-2020\_15 : Compte administratif 2019 – M4 Production Énergie photovoltaïque

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2019 dont les balances sont résumées ci-dessous :

- en fonctionnement

	MANDATS ET TITRES EMIS	RESULTAT REPORTE N-1	CUMUL SECTION
Dépenses	20 892,96 €		20 892,96 €
Recettes	37 135,27 €	87 981,46 €	125 116,73 €
Résultat de fonctionnement			<b>104 223,77 €</b>

- en investissement

	MANDATS ET TITRES EMIS	SOLDE D'EXECUTION N-1	CUMUL	RESTES A REALISER
Dépenses	8 565,88 €	8 866,28 €	17 432,16 €	17 437,74 €
Recettes	10 433,15 €		10 433,15 €	
Résultat d'investissement				<b>- 24 436,75 €</b>

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**



## DEL-2020\_16 : Affectation du résultat 2019 du budget principal

Le Conseil Municipal approuve l'affectation du résultat 2019 du budget principal ci-dessous :

Considérant que les résultats issus du compte administratif 2019 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement reporté	143 708,63 €
ou Déficit de fonctionnement reporté	
Excédent de fonctionnement année 2019	1 244 926,97 €
ou Déficit de fonctionnement année 2019	
<b>Total Excédent de fonctionnement</b>	<b>1 388 635,60 €</b>
<b>ou Total Déficit de fonctionnement</b>	

Excédent d'investissement reporté	1 066 121,16 €
ou Déficit d'investissement reporté	
Excédent d'investissement année 2019	
ou Déficit d'investissement année 2019	942 493,09 €
<b>Total Excédent d'investissement</b>	<b>123 628,07 €</b>
<b>ou Total Déficit d'investissement</b>	

Considérant que les restes à réaliser sur l'exercice 2019 s'établissent ainsi :

Dépenses d'investissement reportées	1 078 652,77 €
Recettes d'investissement reportées	50 639,60 €
<b>Solde positif</b>	
<b>Ou Solde Négatif</b>	<b>-1 028 013,17 €</b>

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi (excédent ou déficit d'investissement corrigé du solde des restes à réaliser)

<b>Besoin d'autofinancement</b>	<b>904 385,10 €</b>
---------------------------------	---------------------

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Affectation minimale à la section d'investissement (article 1068)</b>	<b>1 150 000,00 €</b>
<b>Affectation complémentaire au compte 1068</b>	
<b>Affectation du solde disponible à la ligne 002 (recettes)</b>	<b>238 635,60 €</b>
<b>Ou Report du déficit de fonctionnement à la ligne 002 (dépenses)</b>	
<b>Report de l'excédent d'investissement à la ligne 001 (recettes)</b>	<b>123 628,07 €</b>
<b>Report du déficit d'investissement à la ligne 001 (dépenses)</b>	

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**



#### **DEL-2020\_17 : Contributions directes – vote des taux 2020**

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux d'imposition pour un produit attendu, tels que ci-dessous :

<b>TAXES</b>	<b>TAUX</b>
Taxe d'habitation	8,50%
Taxe foncière (bâti)	22,24%
Taxe foncière (non bâti)	30,75%

**Vote : à l'unanimité.**



#### **DEL-2020\_18 : Budget primitif 2020– budget principal**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 et dont les balances sont résumées ci-dessous :

- **En dépenses de fonctionnement :**

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	7 353 859,84 €	238 635,60 €	7 592 495,44 €
Recettes	7 592 495,44 €		7 592 495,44 €

- **En dépenses d'investissement :**

	Op.de l'exercice	Reste à réaliser	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	3 911 726,84 €	1 078 652,77 €		4 990 379,61 €
Recettes	4 816 111,94 €	50 639,60 €	123 628,07 €	4 990 379,61 €

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**

## **DEL-2020\_19 : Budget primitif 2020 – M4 Production Energie photovoltaïque**

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2020 et dont les balances sont résumées ci-dessous :

- **En dépenses de fonctionnement :**

	Op. de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	137 789,65 €		137 789,65 €
Recettes	33 565,88 €	104 223,77 €	137 789,65 €

- **En dépenses d'investissement :**

	Op.de l'exercice	Résultat reporté	Cumul section
Dépenses	40 790,64 €	6 999,01 €	47 789,65 €
Recettes	47 789,65 €		47 789,65 €

**Vote : 20 votes pour et 4 abstentions.**



## **DEL-2020\_20 : Concours financier à l'Association Aunis Handball – convention pour 2020**

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association Aunis Handball Périgny La Rochelle, dont le montant s'élève à la somme de 48 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_21 : Concours financier à l'Association Football club de Périgny – convention pour 2020**

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association Football Club de Périgny, dont le montant s'élève à la somme de 37 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_22 : Groupement de commandes portant sur les fournitures de bureau et le papier**

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_23 : Convention d'adhésion ELEC BLEU de l'UGAP - achat électricité**

Monsieur le Maire expose que la loi Climat Energie du 09/11/2019 met fin aux tarifs réglementés de vente (TRV) pour les tarifs bleu non domestiques à compter du 01/01/2021, tous les acheteurs publics concernés par ces tarifs sont dans l'obligation de souscrire un contrat en offre de marché et de mettre en concurrence les fournisseurs d'électricité.

Le Conseil Municipal accepte la convention à intervenir entre la commune et l'UGAP et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et l'UGAP.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_24 : Compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines » - Convention de gestion avec la Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Approbation**

Initialement considérée comme partie intégrante de la compétence « *Assainissement* », la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) est devenue une compétence à part entière depuis la loi 2018-703 du 3 août 2018 dite loi Ferrand-Fesneau ; elle est obligatoire pour les Communautés d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de gestion avec la CdA relative à la compétence « *Gestion des Eaux Pluviales Urbaines* » ainsi que tout document y afférant.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_25 : Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal décide la création des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Service Education)
- 2 postes d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service espaces verts)
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 33,5/35<sup>ème</sup> (service Vie Locale)
- 1 poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> (service Vie Locale)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service Bâtiments)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 32/35<sup>ème</sup> (service Vie Locale)
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet 28/35<sup>ème</sup> (service Education)
- 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet (service Education)
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Petite Enfance)
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (service Petite Enfance)
- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle à temps complet (service Petite Enfance)
- 1 poste de puéricultrice hors-classe à temps complet (service Petite Enfance)
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (service Education)

Le Conseil Municipal décide la suppression des postes budgétaires suivants :

- 1 poste d'éducatrice de jeunes enfants de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet (Service Petite Enfance)
- 1 poste d'éducatrice de classe exceptionnelle à temps complet (service Petite Enfance)

**Vote : à l'unanimité.**



#### **DEL-2020\_26 : Emploi saisonnier**

Monsieur le Maire explique que, pour le service des espaces verts, le printemps est la période la plus chargée de l'année en termes d'activité compte tenu des effectifs connus à cette époque, des surfaces communales de plus en plus importantes à entretenir et de la période de tonte.

Le Conseil Municipal décide la création de six postes d'agents des espaces verts à temps complet pour besoin saisonnier de six mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. Les agents seront rémunérés par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique et les dépenses afférentes seront inscrites au budget primitif 2020, chapitre 12.

**Vote : à l'unanimité.**



#### **DEL-2020\_27 : Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion**

En adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire, la collectivité charge le centre de gestion de négocier un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Le Conseil Municipal autorise l'adhésion de la collectivité au contrat groupe d'assurance statutaire du centre de gestion.

**Vote : à l'unanimité.**



#### **DEL-2020\_28 : Convention de mise à disposition d'un agent**

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la politique enfance, jeunesse de la ville de Périgny défini dans le Projet Educatif Local 2018/2021 la ville s'est engagée à accompagner la mise place des actions en direction de 11/15 ans et des actions du club découverte.

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de Monsieur Adrien LEBRUN et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_29 : Concours financier à l'Association Péri'Jeunesse – convention pour 2020**

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à l'attribution d'un concours financier à l'association Péri'Jeunesse, dont le montant s'élève à la somme de 246 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_30 : Vente de terrain Clos de Villeneuve**

La ville de Périgny est propriétaire d'un terrain situé au clos de Villeneuve, acquis le 21 juin 2012 cadastré ZK 634p d'une contenance de 20 063 m<sup>2</sup> pour un prix de 11 euros /m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal décide de procéder à la vente de la parcelle nouvellement cadastrée ZN 657 pour un prix de 11 euros /m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer les actes ainsi que toutes les pièces correspondant à cette opération.

Le Conseil Municipal désigne Maître MEYNARD Michel, Notaire à BOURGNEUF (17220) pour la rédaction de l'acte de vente et précise que les frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur (notaire, géomètre).

Le Conseil Municipal précise qu'un pacte de préférence sera inséré dans l'acte notarié.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_31 : Charte d'engagement : Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens »**

Le Conseil Municipal approuve la charte d'engagement, Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » élaborée par le « Réseau Environnement Santé », précise que par le biais de cette charte, la commune de Périgny consent à mener un plan d'actions dans l'année visant à éliminer l'exposition aux perturbateurs endocriniens et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte.

**Vote : à l'unanimité.**



## **DEL-2020\_32 : Eco pâturage**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Laurent BRETON, éleveur à SAINT XANDRE, a proposé la mise en place et la gestion d'un éco-pâturage sur les espaces verts de la commune.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'éco-pâturage à titre expérimental avec Monsieur Laurent BRETON, éleveur à SAINT XANDRE, pour un montant de 2100 euros H.T. (2520 euros T.T.C.).

**Vote : à l'unanimité.**

*Vu pour être affiché le jeudi 5 mars 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*A Périgny, le 5 mars 2020*